

## À LA UNE

(N 6)

# Installation et transmission les six mesures à retenir du pacte d'orientation

Marc Fesneau a présenté le 15 décembre le pacte d'orientation et d'avenir agricoles. Un ensemble de mesures dont l'objectif est de former et d'installer une nouvelle génération d'agriculteurs.

**S'**il a été difficile de lui trouver une place dans l'agenda politique du gouvernement, le pacte d'orientation et d'avenir agricoles a enfin été dévoilé. Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, l'a présenté le 15 décembre lors d'une visite du lycée agricole d'Yvetot, en Seine-Maritime. Fruit d'une concertation nationale et régionale lancée en décembre 2022, deux mois après des annonces d'Emmanuel Macron, le pacte contient un ensemble de mesures pour former et installer de nouveaux agriculteurs tout en accompagnant les exploitations dans leurs transitions agroécologiques. « Le pacte c'est parfois la loi, du réglementaire, du budgétaire, ou de la politique publique, résume le ministre. Il donne une direction vers la souveraineté alimentaire par l'installation. » Le projet de loi d'orientation agricole prévu dans cette initiative politique sera

examiné le 17 janvier 2024 en conseil des ministres, selon le cabinet de Marc Fesneau. Une issue favorable est espérée au Parlement avant l'été.

### 1. Provoquer « un choc d'attractivité »

Le gouvernement veut réconcilier l'agriculture et la société. Pour ce faire, il compte provoquer un « choc d'attractivité vers les métiers du vivant ». Une campagne de communication nationale auprès du grand public sera lancée en 2024 pour promouvoir les formations de l'enseignement agricole.

À compter de la rentrée scolaire 2024, chaque enfant scolarisé dans une école élémentaire devra bénéficier d'au moins une action de découverte de l'agriculture. Les collégiens et les lycéens de seconde pourront quant à eux réaliser un stage immersif.

### 2. Un enseignement porté vers la transition agroécologique

Des nouveaux moyens humains seront mobilisés pour rénover, d'ici la fin de l'année 2024, la totalité des référentiels de formation initiale de l'enseignement agricole afin d'y intégrer les compétences liées à la transition agroécologique.

Le gouvernement souhaite que des « experts associés » interviennent en soutien des enseignants pour accélérer la diffusion de ces compétences. L'objectif de 1 000 experts est visé dans des domaines tels que l'hydraulique, la robotique ou les agroéquipements. Des agriculteurs pourront en faire partie.

### 3. Un « choc de compétences » en trois ans

En plus d'un « choc d'attractivité », le ministre veut également un « choc de



C'est dans le centre équestre du lycée agricole d'Yvetot, en Seine-Maritime, que Marc Fesneau a dévoilé le pacte d'orientation et d'avenir agricoles.

compétences » pour les enseignants et les professionnels qui conseillent au quotidien les agriculteurs. Un plan de formation sur trois ans sera mis en place à compter de septembre 2025. Il concernera 20 000 enseignants et formateurs, 20 000 conseillers de structures comme les chambres d'agriculture ou encore les coopératives et 10 000 fonctionnaires. Les formations porteront sur les transitions agroécologiques et climatiques.

### 4. Un accompagnement renforcé à l'installation et à la transmission

Pour faciliter l'installation et mieux accompagner les porteurs de projets, le pacte contient la création du réseau France services agriculture pour 2025. « France services agriculture offrira un accompagnement personnalisé des projets avec un premier temps d'information et d'orientation grâce à un "guichet unique", tenu par la chambre départementale d'agriculture. Un deuxième temps sera dédié au conseil, à l'accompagnement à la construction du projet et, le cas échéant, à l'élaboration d'un parcours de formation adapté grâce à un

réseau de structures agréées plurielles », détaille Marc Fesneau. Ce guichet doit aussi intégrer « un parcours spécifique de conseil et d'accompagnement à la transmission ». « L'obligation pour les cédants de se faire connaître sera renforcée et ils seront accompagnés le plus tôt possible par un mécanisme incitatif d'aide directe dans la démarche de transmission de leur exploitation, afin de favoriser les reprises et installations plutôt que les agrandissements », annonce le ministre. Dans le même esprit, un coup de pouce fiscal est prévu pour les cédants lorsqu'ils transmettent leur exploitation à un jeune agriculteur.

Il est également prévu la création d'un diagnostic de l'exploitation à l'installation et à la transmission qui doit permettre de vérifier la viabilité économique, sociale, humaine et écologique des projets. Sa mise en œuvre progressive doit intervenir au plus tard en 2026. Ce diagnostic comportera un « stress test climatique » pour évaluer la viabilité des projets au regard de l'évolution des conditions pédoclimatiques du territoire où l'exploitation est située.

### 5. Faciliter l'accès au foncier

S'il n'y aura pas un grand volet foncier dans la loi, certaines mesures seront tout de même prises dans le pacte. « Nous n'avons pas besoin d'un grand soir foncier comme certains l'espéraient mais de petits matins avec des outils structurants », explique le ministre. Il a rappelé la création du fonds « Entrepreneurs du vivant » doté de 400 millions d'euros, qui permettra à l'état de prendre des participations dans des fonds de portage nationaux ou régionaux. Dans la quête de nouveaux capitaux pour l'agriculture, le projet de loi devrait intégrer la création du groupement foncier agricole d'investissements. Une mesure déjà proposée par le Sénat pour attirer les épargnants vers le foncier agricole. Parmi ces « petits matins » voulus par le ministre figure aussi la modification des règles de priorité du contrôle des structures, pour favoriser les pratiques agroécologiques dans les zones humides et dans les aires d'alimentation prioritaires de captage, et le maintien en agriculture biologique.

S'il n'y aura pas de réforme du bail rural dans la loi présentée en janvier, ●●●

LA FRANCE AGRICOLE # 4039-4040 # 22 DÉCEMBRE 2023 37

### DES ORIENTATIONS QUI DIVISENT

Si les trente-cinq mesures du pacte comportent des « intentions intéressantes », la FNSEA indique qu'elle « attend la concrétisation des annonces ». Le syndicat majoritaire regrette que la loi qui accompagne le pacte « ne donne pas de cap ». Il s'inquiète d'un diagnostic de la santé des sols qui risque d'aboutir à de nouvelles contraintes. La

Coordination rurale regrette une version « édulcorée » du texte et estime que « cette loi d'orientation ne restera pas dans l'Histoire ». De son côté, Jeunes agriculteurs se félicite et estime que le guichet unique, confié aux chambres d'agriculture, apporte « une réponse » au défi de la transmission. À l'inverse, la Confédération paysanne

doute de la capacité de ces dernières à « garantir l'accompagnement de la grande diversité des projets ». Le syndicat qualifie le pacte de « mauvaise orientation pour l'agriculture » et déplore l'absence d'un volet foncier. Le Modef dénonce un texte qui n'est « pas à la hauteur des enjeux ». Le collectif Nourrir, qui

regroupe cinquante-trois organisations, juge que le pacte et la loi « ratent leur cible » et que la transition agroécologique y est « quasiment invisible ». Greenpeace pointe la mesure de sécurisation et d'accélération des projets de stockage de l'eau ou d'élevage, qui va « faciliter la construction des élevages les plus industriels ».